



**COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES**  
**DIX-SEPTIÈME SESSION**  
**LISTE DE THÈMES POUR DES NORMES CIPV**  
**POINT 9.1.2 DE L'ORDRE DU JOUR**  
(Document préparé par le secrétariat de la CIPV)

### Informations contextuelles

- [1] Le présent document expose brièvement les recommandations formulées par le Comité des normes (CN) à l'intention de la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) en 2022 concernant la liste des thèmes.

### Modifications apportées par le Comité des normes à la Liste de thèmes pour des normes de la CIPV

- [2] La présente section récapitule les modifications qu'il est proposé d'apporter à la base de données contenant la *Liste de thèmes proposés aux fins de l'établissement de normes de la CIPV* qui peut être consultée sur le Portail phytosanitaire international (PPI)<sup>1</sup>.
- [3] La modification des thèmes et de leur degré de priorité a été déléguée au Comité des normes. Le CN tient à jour la *Liste de thèmes* en ajoutant, supprimant ou modifiant des éléments des catégories suivantes: termes et expressions présentés pour examen au Groupe technique sur le Glossaire (GTG), protocoles de diagnostic présentés pour examen au Groupe technique sur les protocoles de diagnostic (GTPD) et traitements phytosanitaires présentés pour examen au Groupe technique sur les traitements phytosanitaires (GTTP).
- [4] Toutes les modifications apportées à la Liste de thèmes sont indiquées dans les rapports des réunions du Comité des normes de mai et novembre 2022<sup>2</sup>.

### Réunion du CN de mai 2022<sup>3</sup>:

- [5] Le CN est convenu d'ajouter les traitements phytosanitaires suivants à la Liste de thèmes avec le degré de priorité 1:
- Traitement par le froid de *Vitis vinifera* contre *Drosophila suzukii* (2021-027)
  - Traitement thermique à la vapeur de *Selenicereus undatus* contre *Planococcus lilacinus* (2021-028)
  - Traitement par irradiation contre *Aspidiotis destructor* à tous les stades de développement (2021-029)
  - Traitement par irradiation contre *Pseudaulacaspis pentagona* à tous les stades de développement (2021-030)
- [6] Le CN a noté que la révision de la NIMP 26 (*Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae)*) (2021-010), priorité 2, était passé de l'état «01. Thème ajouté à la Liste» à «02. Projet de spécification soumis à consultation».
- [7] Le CN a pris note de la désignation de nouveaux responsables de discipline et référents pour les protocoles de diagnostic.

<sup>1</sup> Base de données de la liste de thèmes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/list-topics-ippc-standards/list>

<sup>2</sup> Page web du Comité des normes: <https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/standards-committee/> (en anglais).

<sup>3</sup> Rapport de la réunion par visioconférence du Comité des normes – 2022-05: <https://www.ippc.int/fr/publications/91339/> (en anglais).

### Réunion du CN de novembre 2022:

- [8] Le CN est convenu de supprimer les TP suivants de la Liste des thèmes:
- Traitement par irradiation contre *Pseudaulacaspis pentagona* à tous les stades de développement (2021-030)
  - Traitement par irradiation de toutes les marchandises fraîches contre les œufs et les larves de *Lobesia botrana* (2017-021)
- [9] Le CN est convenu d'ajouter l'expression «examen visuel (2022-001)» à la Liste pour le programme de travail du Groupe technique sur le Glossaire.
- [10] Le CN a noté que les protocoles de diagnostic relatifs à *Dickeya* spp. sur la pomme de terre (2021-014), *Heterobasidion annosum* (2021-015), *Spodoptera frugiperda* (2021-016), *Drosophila suzukii* (Diptera: Drosophilidae) (2021-017), *Meloidogyne mali* (2018-019), *Cronartium comandrae* (2018-015), *Tomato brown rugose fruit virus* (virus du fruit brun et rugueux de la tomate) (2021-025), *Amaranthus palmeri* (2019-006), *Solanum rostratum* (2019-007) et *Bactrocera zonata* (Saunders, 1842) (2021-013) étaient passés de l'état «01. Thème ajouté à la Liste» à «04. Projet de NIMP en cours d'élaboration» dans la Liste.
- [11] Le CN a noté que la révision du PD 5 – *Phyllosticta citricarpa* (McAlpine) Aa – (2019-011) et la révision du PD 27 – *Ips* spp. – (2021-004) étaient passées de l'état «04. Projet de NIMP, en cours d'élaboration» à «05. Projet de PD à soumettre à une consultation d'experts».
- [12] Le CN a noté que les protocoles de diagnostic relatifs au genre *Ceratitis* (2016-001) et à *Mononychelus tanajoa* (2018-006) étaient passés de «05. Projet de PD à soumettre à une consultation d'experts» à «06. Projet de NIMP à soumettre à une première consultation».
- [13] Le CN a pris note des changements de responsables de discipline et référents pour les protocoles de diagnostic et de la désignation d'un nouveau responsable de traitement pour l'un des traitements phytosanitaires.

### Recommandations à l'intention de la CMP

- [14] La CMP est invitée à:
- 1) *prendre note* des modifications apportées par le Comité des normes à la liste des sujets (partie II),
  - 2) *adopter* la Liste de thèmes pour des normes de la CIPV avec les modifications susmentionnées.